

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 27 AOÛT 2025**

Sous la présidence de Monsieur Yves COQUELLE, Maire,

étaient présents :

Madame Lucie ANDOLFATTO, Monsieur Rosario ANASTASI, Monsieur Jean-Louis CORTI, Madame Christine FEDRY, Madame Christel FLORY, Madame Hyacinthe FRANCK, Monsieur Gérard GERTHOFFERT, Monsieur Régis GOURDON, Monsieur Francis KOHLER, Madame Graziella LANG, Madame Marianne LOEWERT, Monsieur Jean-Marie MARSEILLE, Monsieur Dominique MEYER, Monsieur Christian MUNDINGER, Madame Sylvie NUZZO, Madame Marilène PIZZULO, Monsieur Angelo RAUSEO, Monsieur Christian RISSER, Madame Geneviève ZANDONELLA.

Ont donné procuration :

Monsieur Thiebaut AUREZ donne procuration à Madame Marianne LOEWERT,

Madame Sophie ARGÉR donne procuration à Monsieur Yves COQUELLE.

Monsieur Richard SCHIRCK donne procuration à Monsieur Jean-Louis CORTI.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie NUZZO, assistée de Madame Emilie BOEGLIN-LUSTENBERGER, DGS.

Monsieur Yves Coquelle, Maire, ouvre la séance à 19h00, souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents, au public, ainsi qu'à Madame Emilie Boeglin-Lustenberger, Directrice Générale des Services.

Il demande à Madame Emilie Boeglin-Lustenberger, DGS, d'effectuer l'appel des Conseillers présents.

Monsieur Yves Coquelle, Maire, déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025 - DEL20250827-01

Monsieur Yves Coquelle, Maire, demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 3 procurations
(T. AUREZ, S. ARGÉR, R. SCHIRCK)

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2025.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE - DEL20250827-02

Il convient de soumettre au vote du Conseil Municipal, la nomination d'un secrétaire de séance parmi ses membres.

Monsieur Yves Coquelle, Maire, propose au Conseil Municipal de désigner successivement les secrétaires de séance dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 3 procurations
(T. AUREZ, S. ARGER, R. SCHIRCK)

- de nommer Madame Sylvie Nuzzo, conseillère municipale, en tant que secrétaire de séance,
- de nommer Madame Emilie Boeglin-Lustenberger, DGS, en tant que secrétaire auxiliaire.

3. RÉPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA CCRG POUR LA PROCHAINE MANDATURE - DEL20250827-03

Monsieur Yves Coquelle, Maire, expose :

La réglementation prévoit que, lors de l'année précédent le renouvellement général des Conseils Municipaux, les communes peuvent délibérer, le cas échéant, sur le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de leur EPCI. Les communes ont ainsi jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) via un « accord local ».

Un courrier de Monsieur le Préfet sur ce point est joint en annexe 1.

À défaut, il sera fait application du droit commun, à savoir une composition du Conseil de Communauté basé sur la répartition actuelle (41 conseillers titulaires).

L'accord local doit être adopté par la moitié des Conseils Municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des Conseils Municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres. L'adoption d'un accord local est donc conditionnée par l'accord du Conseil Municipal de Guebwiller.

Pour mémoire, par délibération du 23 mai 2019, le Conseil de Communauté s'était prononcé en faveur d'un accord local basé sur 48 sièges de titulaires et avait invité les communes à délibérer sur ce point. Le Conseil Municipal de Guebwiller s'y était opposé par délibération du 20 juin 2019. Il a donc été fait application du droit commun pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, lors de sa séance du 24 juillet 2025, a validé le principe d'un accord local à 51 sièges selon la répartition jointe en annexe 2.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 3 procurations
(T. AUREZ, S. ARGÉR, R. SCHIRCK)

- de valider un accord local pour la prochaine mandature à hauteur de 51 sièges selon la répartition jointe en annexe 2.
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

La présente délibération a donné lieu aux observations et débats suivants :

Monsieur le Maire précise les dates des prochaines élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Il donne lecture des sièges proposés par commune dans l'accord local, par rapport aux sièges de l'actuelle mandature.

A la demande de Madame Christel Flory, Monsieur le Maire et Monsieur Francis KOHLER précisent que les représentants de chaque commune seront « fléchés » sur les listes candidates aux élections municipales.

4. COMMUNICATIONS DIVERSES

Madame Hyacinthe Franck rappelle que la journée citoyenne aura lieu le 13 septembre 2025 de 7h30 à 13h00.

Monsieur le Maire confirme la fin prochaine de travaux d'aménagement de centre.

Monsieur Angelo Rauseo demande où en est l'avancement des travaux de l'aire Mathias.
Monsieur le Maire précise qu'une partie de l'enrobé a été réalisé. A ce jour, 3 ou 4 maisons ont été vendues.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le 15 octobre 2025 à 19h00.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h15.

Sous la présidence de Monsieur Yves COQUELLE, Maire,
étaient présents :

Madame Lucie ANDOLFATTO, Monsieur Rosario ANASTASI, Monsieur Jean-Louis CORTI,
Madame Christine FEDRY, Madame Christel FLORY, Madame Hyacinthe FRANCK, Monsieur Gérard GERTHOFFERT, Monsieur Régis GOURDON, Monsieur Francis KOHLER, Madame Graziella LANG, Madame Marianne LOEWERT, Monsieur Jean-Marie MARSEILLE, Monsieur Dominique MEYER, Monsieur Christian MUNDINGER, Madame Sylvie NUZZO, Madame

Marilène PIZZULO, Monsieur Angelo RAUSEO, Monsieur Christian RISSER, Madame Geneviève ZANDONELLA.

Ont donné procuration :

Monsieur Thiebaut AUREZ donne procuration à Madame Marianne LOEWERT,

Madame Sophie ARGÉR donne procuration à Monsieur Yves COQUELLE.

Monsieur Richard SCHIRCK donne procuration à Monsieur Jean-Louis CORTI.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie NUZZO, assistée de Madame Emilie BOEGLIN-LUSTENBERGER, DGS.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 2 juillet 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Répartition des sièges du Conseil de Communauté de la CCRG pour la prochaine mandature
4. Communications diverses

Nom et prénom	Qualité	Signature
COQUELLE Yves	Maire	
NUZZO Sylvie	Secrétaire de séance Conseillère municipale	